

MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES FAMILLES DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME DES NEIGES

Présenté par Paul Caghassi, Porte-Parole

CET-001M

C.P. PL 89

Loi visant à considérer les besoins
de la population en cas de grève

INTRODUCTION

La mort, le *décès*, d'un proche est une fatalité (choisie ou pas). Les conflits de travaux et les principes des managements ne le sont pas, car une certitude s'impose : le conflit sera réglé, mais au prix de souffrance des familles du cimetière prisent en otages. Les syndiqués et la direction auront beau excuser leurs gestes, en se réfugiant derrière le droit de grève ou le droit au lock out, mais tant les uns que les autres utilisent la souffrance pour atteindre des objectifs pécuniers.

Lorsque la mort frappe, les familles ne sont pas sensibles aux arguments d'argent. Ceux-ci devront déboursier des sommes importantes, et eux, ne pourront pas mettre en pause leurs deuils. Aucun argument ne peut apaiser le moment difficile des adieux. De fait, toutes les études démontrent que la durée du deuil influe sur le reste du processus ainsi que les traumatismes qui se développeront potentiellement.

Les familles des défunts ont été exposés à une situation hors de leur contrôle, mais par le fait calculé des deux entités du cimetière, direction et syndicat confondu.

SÉQUENCES DES CONFLITS AU CIMETIÈRE NDDN

En 2007, un premier lock-out a exposé la population du Québec et celle de Montréal à un premier choc où la direction du cimetière était responsable de ce conflit. J'ai personnellement souffert et attendu huit mois pour enterrer ma mère. Il y a eu plus de 1200 corps entreposés dans des frigos. Je me suis engagé au nom des familles en pilotant un recours collectif que nous avons réglé en 2014 à l'amiable au nom de la conciliation pour le bien des familles d'alors. Nous avons essayé de travailler les années suivantes avec la direction, mais malheureusement toute l'équipe de direction avec qui nous avons travaillé a disparu. Les innombrables Directeurs Généraux qui ont suivi n'ont pas respecté les engagements pris par le cimetière.

En 2023, un nouveau conflit, cette fois-ci une grève déclenchée par les syndicats, a pris les familles en otages avec, on voit aujourd'hui, ce résultat

désastreux d'attente pour 500 familles. Nous avons TOUS dénoncés ce nouveau conflit infâme.

Aujourd'hui, j'accuse le cimetière et le syndicat CSN d'être responsable de la situation. Nous avons toujours essayé de rester neutres. Nous avons attendu, nous avons souffert et nous continuons à souffrir. Maintenant, ça suffit!

Finalement, que dire de plus? Voir le patrimoine de ce cimetière être malmené et détruit par ces conflits perpétuels (prochaine date à surveiller en 2027, date du renouvellement de la convention collective) impose aux politiciens, sans distinction, l'église, la société, mais aussi, les grandes familles québécoises, à s'engager à régler cet état des choses déplorables. Si les enfants sont notre avenir, la façon avec laquelle nous disposons de nos morts leur donne un piètre exemple. Disposer de nos morts comme on dispose d'un vieux divan ? Est-ce cela que nous voulons réellement ?

CE QU'IL FAUT FAIRE

Le Cimetière Notre-Dame des Neiges est le seul cimetière au monde qui est dans cet état déplorable par la faute de ses gestionnaires et de ses employés.

Il faut reprendre le contrôle de la gestion du cimetière tout en instaurant un service minimum pour un établissement privé assurant un service public (extrait de la loi des services essentiels).

Les ministères du travail et des services sociaux ont l'obligation de réagir et protéger les familles en instaurant que l'inhumation soit désormais un service minimal.

Le tribunal du travail devra effectuer son travail sérieusement en évaluant le mal fait à la population durant ces conflits perpétuels. Les exemples de dommages ne manqueront pas à être démontrés.

Tel que suggéré par la loi 89, le droit du droit de grève sera ainsi respecté sans affaiblir le droit du cimetière de négocier.

Le ministère des affaires sociales devra aussi respecter à la lettre la date du 15 mai annuel (la loi des service funéraires loi 5.02 ne permet pas de stocker des corps ou restes humains dans des frigos, charniers, repositoires ou autres après le 15 mai).

Sinon, la mise en tutelle, la reprise par l'état et la résiliation du bail de la Ville de Montréal devront être considérées.

Aujourd'hui donc, et avant le prochain conflit, le gouvernement à travers le ministre du travail, Jean Boulet, prend ses responsabilités en introduisant la LOI 89.

L'ADOPTION DE LA LOI ÉTABLIRA QUE LES SERVICES FUNERAIRES SERONT UN SERVICE MINIMALE ET QUE TOUT CONFLIT SERA RESOLU RAISONNABLEMENT DANS UN DÉLAIS D'UNE SEMAINE ET DONNERA LE POUVOIR AU TRIBUNAL DU TRAVAIL D'ÉTABLIR LES CONDITIONS DU RETOUR AU TRAVAIL, RAPIDEMENT ET SANS DELAIS. TANT LA DIRECTION QUE LE SYNDICAT DEVRONT SE CONFORMER À LA DÉCISION. LES FAMILLES SONT EN APPUI DE LA LOI SUGGÉRÉE.

Paul CAGHASSI

PORTE PAROLE POUR LA DÉFENSE DES FAMILLES DU CIMETIÈRE NOTRE DAME DES NEIGES. DE MONTREAL

À PROPOS DE PAUL CAGHASSI

Paul Caghassi, ingénieur et homme d'affaire, s'est impliqué pour défendre les familles du Cimetière Notre Dame des Neiges depuis 2007, année où il a perdu sa mère et a attendu 8 mois avant de la mettre en terre au Cimetière Notre-Dame des Neiges. Il a piloté le recours collectif contre le cimetière NDDN au nom des familles lésées par le lock-out, réglé à l'amiable en 2014 pour le bien des familles. Il s'est également impliqué publiquement en support aux familles touchées par la grève de 2023.

Il croit en la défense des plus faibles de notre société et l'égalité sociale des citoyens

notre réalité venait de changer du tout au tout. Après les arrangements avec le salon funéraire, la dépouille de ma mère a pris le chemin du cimetière de la Côte-des-Neiges et vulgairement je dirais dans un congélateur pour attendre que la grève soit terminée. Quand finira-t-elle, bien ça nous n'en avons aucune idée. Entre-temps, nous avons dû vider le contenu de sa maison (tâche tellement émotive et difficile à faire) et continuer à attendre le GRAND JOUR de l'enterrement. Téléphonant régulièrement au cimetière, mais jamais une date n'était fixée. Six (6) mois 10 jours plus tard, 14 novembre 2023, enfin nous sommes convoqués et maman a pu être enterrée. Depuis nous y retournons, et ce cimetière qui a déjà été un magnifique espace vert où le recueillement était facile est devenu un champ de mauvaises herbes et de hautes herbes. Sur le terrain de ma mère, aucun gazon n'a été remis, c'est un tas de boue ou de terre (selon la météo) qui recouvre son cercueil et c'était encore le cas fin 2024.

Alors que les grèves durent aussi longtemps au détriment de la population, voilà une excellente idée M. Boulet d'y mettre un peu d'ordre et de respect pour nous qui écopons toujours. Merci pour votre implication dans ce dossier.

Bonne semaine, [REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]

« Vous ne vivez qu'une seule fois et vous ne mourez qu'une seule fois.

C'est ce que j'ai pensé, moi et ma famille, avant d'être confrontés à un conflit de travail désastreux d'une durée de plusieurs mois. Nous avons été pris au milieu, utilisés comme levier, tout comme les otages, lors de la négociation d'une entente. Mes enfants qui étaient très proches de leur grand-mère ont subi un traumatisme émotionnel et refusent d'en parler aujourd'hui. Ils évitent d'aller au cimetière en raison de la douleur que cela a causée. Mais cette douleur ne s'arrête pas là. Nous avons tous dû attendre, quotidiennement et chaque semaine, des nouvelles qui ne viendraient jamais. Aucune nouvelle du cimetière. Aucune nouvelle des syndicats. Aucune nouvelle de La Fabrique. Aucune nouvelle de qui que ce soit.

Nous étions complètement dans l'obscurité. Nous ne pouvions pas enfouir notre mère, mais nous devons enfouir nos émotions.

Je me rendais au cimetière tous les jours. J'allais rouler tous les jours, en pensant que j'espère que ma mère n'a pas été enterrée, peut-être qu'elle verrait qu'elle n'a pas été abandonnée, laissée dans un congélateur industriel.

Nous ne pouvions pas comprendre la froideur, de ce fiasco de toutes les personnes impliquées. Laisser les gens sur des présentoirs d'entrepôt, leur privant qu'une possibilité dans la vie est de dignité et de respect.

Vous ne vivez qu'une seule fois et vous ne meurez qu'une seule fois. Faire face à ce désespoir et à cette angoisse, c'était comme si ma mère meurt plusieurs fois.

Veillez M. Goulet, ne laissez pas cela se reproduire.

Merci

[REDACTED]

[REDACTED]

« Mon père est décédé le 14 janvier 2023 et n'a été inhumé qu'à la fin du mois d'août 2023. Huit longs mois d'attente, d'impuissance et de souffrance.

La grève du cimetière de Côte-des-Neiges nous a arraché le droit de faire notre deuil dignement. La grève du cimetière de Côte-des-Neiges a empêché notre famille d'enterrer notre père dans le respect, nous plongeant dans une angoisse insoutenable. Comme nous, elle a privé des centaines de familles endeuillées ce droit fondamental de rendre un dernier adieu à leurs proches dans la dignité et le respect.

Le corps de mon père, ainsi que des centaines d'autres dépouilles, a été laissé en attente dans des congélateurs pendant plus de huit mois. Impuissantes face à cette injustice, des milliers de familles endeuillées ne pouvaient pas non plus visiter les tombes de leurs proches et ont vécu cette même détresse.

Cette grève a brisé les cœurs et a volé aux familles endeuillées le droit le plus fondamental : dire au revoir.

Une telle souffrance est inhumaine.

Rien ne justifie qu'on impose aux morts l'attente, qu'on refuse aux vivants le droit de pleurer dignement leurs disparus.

Nous ne voulons plus jamais voir d'autres familles traverser cette épreuve insupportable et espérons qu'une telle situation ne se reproduira jamais.

[REDACTED]

[REDACTED]

« The cemetery strikes basically brought us to our knees.
Unable to visit our daughter's grave added stress and anger to the unimaginable grief and pain that we were going through with the loss of a child.
Not only did we have to deal with losing a child, but now we were forced to crawl under the fence to visit and take care of our daughter's grave.
How is to allow to happen at Canada's largest cemetery.?
When people are at their lowest point in their life, forcing them to crawl under a fence to access a grave is inhumane.
The lack of compassion and empathy from all parties involved towards grieving families is not something that should ever happen again.

Let me know if you need anything else

[REDACTED]

RÉFÉRENCES ADDITIONNELLES

- Courrier du lecteur La PRESSE . famille Nantel
<https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2024-06-15/cimetiere-notre-dame-des-neiges/plus-de-deux-ans-pour-faire-enterrer-des-proches.php>
- Article de Nathalie Collard: « MÊME LES MORTS S'IMPATIENTENT »
<https://www.lapresse.ca/debats/editoriaux/2023-05-09/meme-les-morts-s-impatientent.php>